



International
COCOA
Initiative

L e s e n f a n t s d ' a b o r d

Rapport Annuel | 2025





Table des matières

Message du Directeur Exécutif

Actions collectives en 2025

Soutien aux enfants et à leurs familles dans les communautés productrices de cacao

Rehausser les exigences applicables aux SSRTE

Transformer les apprentissages en actions

Outils

Service aux membres

Nouveaux enseignements

Renforcement des capacités institutionnelles

Ghana

Côte d'Ivoire

Cameroun

Finance

Membres du Conseil d'Administration d'ICI, partenaires contributeurs et autres donateurs à la fin de l'année 2025



Matthias Lange
Directeur Exécutif

Message du Directeur Exécutif

L'année 2025 a été particulièrement difficile pour le secteur du cacao. Des changements réglementaires de dernière minute ont engendré une incertitude considérable. Par ailleurs, les coupes budgétaires importantes dans les domaines du développement et de l'aide internationale ont touché de nombreux acteurs. Enfin, la volatilité des prix du cacao a accentué les tensions au sein de marchés déjà complexes, avec des effets contrastés, mais malheureusement souvent défavorables, sur les conditions de vie et les revenus des producteurs et productrices de cacao.

Cela étant, je constate également que l'année a été marquée par des progrès constants. Malgré les incertitudes et les difficultés, les membres et les partenaires de la fondation ICI ont continué à redoubler d'efforts pour protéger les enfants contre le travail des enfants et promouvoir les droits humains au sein des communautés productrices de cacao.

En septembre 2025, les membres d'ICI avaient apporté leur soutien à 1,68 million d'enfants grâce aux systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE), tandis que la couverture s'était étendue à 1,33 million de foyers au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria. Cette expansion est remarquable et témoigne d'un engagement réel. Nous savons toutefois qu'il est tout aussi important de veiller à renforcer l'impact de ces systèmes, tout en s'assurant qu'ils soient pratiques, résilients et capables de s'adapter à l'évolution constante des défis et des attentes.

C'est pourquoi, en 2025, nous nous sommes fixé pour objectif d'élever le niveau d'exigence dans toutes nos activités. Cela s'est traduit par des efforts visant à améliorer l'efficacité des SSRTE, à accompagner les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des dernières conclusions sur les mesures efficaces pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, ainsi qu'à renforcer les systèmes nationaux et les capacités institutionnelles.

Cet engagement s'est traduit par la publication des critères de base pour les SSRTE, du manuel SSRTE, et de l'outil d'auto-évaluation. Ils définissent les normes minimales en matière de conception et de mise en œuvre du système. Ils aideront les responsables de la mise en œuvre du SSRTE à mettre en place et à gérer des systèmes répondant à ces critères. Pour parvenir à des changements durables, il est nécessaire d'avoir des systèmes solides et de grande qualité qui agissent de manière coordonnée pour soutenir les enfants, les familles, les producteurs et les productrices et les communautés.

Nous nous sommes également engagés à aider d'autres acteurs à accroître leur impact. En tirant parti de nombreuses années d'expérience acquise à travers des projets pilotes, des travaux de recherche,

et en les transformant en outils pratiques et en orientations concrètes, nous avons doté nos partenaires de méthodologies éprouvées leur permettant de renforcer leurs propres systèmes. Qu'il s'agisse de modules de formation sur la protection des enfants contre l'exposition aux pesticides, d'approches visant à lutter contre les risques liés au travail forcé ou encore de nouveaux outils de gestion des données et de mécanismes de réclamation, notre objectif a toujours été de transformer les connaissances acquises en actions concrètes. Grâce à 25 sessions de partage des connaissances organisées en Afrique de l'Ouest et au-delà, ainsi qu'à un accompagnement individuel ciblé, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos membres et les parties prenantes afin de garantir une mise en œuvre efficace de ces outils dans la pratique.

Au cours d'une année marquée par les incertitudes réglementaires entourant la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et le règlement européen sur la déforestation, par la transition vers la mise en œuvre du règlement européen sur le travail forcé, nous avons continué à nous engager en faveur de normes plus strictes tout en accompagnant l'ensemble des parties prenantes dans leur mise en conformité. Pour y parvenir, nous avons collaboré avec l'ECA (European Cocoa Association) et ses membres afin de publier des recommandations pour les lignes directrices sur le devoir de diligence en matière de travail forcé dans le secteur du cacao. Alors que les attentes évoluent dans l'ensemble du secteur, la fondation ICI demeure déterminée à faire en sorte que les systèmes non seulement répondent à ces nouvelles normes, mais les traduisent également en améliorations concrètes dans la vie des producteurs et des productrices et de leurs familles.

La collaboration demeure au cœur de notre action. En 2025, nous avons renforcé nos partenariats avec les gouvernements et les institutions nationales du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, afin de consolider les systèmes de protection sociale, d'améliorer la coordination des données et de renforcer les capacités en vue d'un contrôle, d'un accompagnement et d'un suivi plus efficaces. Ces efforts sont essentiels pour mettre en place des systèmes intégrés et interopérables, afin de garantir que l'aide parvienne réellement à ceux qui en ont le plus besoin.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, notre objectif reste clair : promouvoir un changement systémique à la fois évolutif et pérenne. Grâce à un apprentissage continu, aux partenariats, à l'action et à l'innovation, nous élargissons la portée et l'efficacité de notre travail, nous rapprochant ainsi d'un avenir où chaque enfant est protégé et peut s'épanouir.



Actions collectives en 2025

Chaque année, les membres d'ICI rendent compte de leurs actions visant à lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao. Cela nous permet de suivre les progrès au fil du temps, de mettre en évidence les domaines à améliorer et de favoriser la transparence dans le secteur. Les résultats présentés ici concernent la période d'octobre 2024 à septembre 2025 et portent sur les activités menées par les membres d'ICI dans quatre pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun et Nigeria). Les chiffres présentés dans cette section sont basés sur les données transmises à ICI par ses membres. Ces données sont agrégées et reflètent les efforts collectifs déployés à ce jour par les membres d'ICI dans le cadre d'une sélection d'activités. Ces chiffres

ne doivent pas être considérés comme représentatifs de l'ensemble du secteur, car ils ne tiennent pas compte des données provenant d'organisations qui ne font pas partie d'ICI (ou qui ne font pas partie de la chaîne d'approvisionnement d'un de ses membres). Un auditeur externe indépendant, PwC, a émis une conclusion d'assurance limitée concernant le processus de reporting des membres de l'International Cocoa Initiative pour l'année 2025 (couvrant la saison cacaoyère précédente achevée le 30 septembre 2025). Cette assurance porte sur l'adéquation de la conception du processus de reporting et des contrôles associés mis en œuvre par l'International Cocoa Initiative.

À la fin de la saison cacaoyère, en septembre 2025, les membres d'ICI avaient couvert* **1,33 million** de ménages grâce aux systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) dans les communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun. Ce chiffre est en hausse par rapport aux **1,17 million** de ménages de l'année précédente.

(*Le terme « couvert » désigne un ménage enregistré dans un SSRTE, ayant fait l'objet d'une visite d'identification ou d'une évaluation des risques au niveau du ménage.)

Qu'est-ce qu'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) ?

Les SSRTE sont des systèmes d'accompagnement centrés sur l'enfant. Ils identifient les enfants victimes de travail des enfants ou exposés à ce risque, leur apportent un soutien continu afin d'améliorer leur situation et suivent leurs progrès au fil du temps. Les SSRTE ont pour objectif de prévenir et de réduire le travail des enfants, d'en atténuer les conséquences préjudiciables et, à plus long terme, de rompre le cycle de sa transmission d'une génération à l'autre. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises du secteur du cacao et du chocolat ont recours aux SSRTE dans leurs efforts pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique de l'Ouest, dans le cadre de leurs démarches de diligence raisonnable en matière de droits humains.

Grâce à ces systèmes, **1,68 million** d'enfants ont reçu un soutien; cela représente **66 %** de l'ensemble des enfants couverts par les SSRTE. Ce chiffre est en hausse par rapport aux 970 000 enfants recensés l'année précédente.

La plupart d'entre-eux a bénéficié d'un soutien préventif, car une intervention précoce est essentielle pour les protéger contre les dangers du travail des enfants. L'une des mesures de soutien les plus efficaces est la sensibilisation ciblée, elle aide les ménages à mieux comprendre les dangers liés à certaines tâches dangereuses et les alternatives disponibles.

1.33 million
ménages couverts

1.68 million
d'enfants ont bénéficié
d'un accompagnement



254 519

enfants identifiés en situation de travail des enfants ont bénéficié d'un soutien

Au sein de ces systèmes, **282 977 enfants ont été identifiés** comme étant en situation de travail des enfants. Ce chiffre est en hausse par rapport aux 254 692 de l'année précédente, ce qui reflète l'élargissement de la couverture de ces systèmes. Cela représente 11 % de l'ensemble des enfants couverts par ces systèmes. (Pour en savoir plus sur l'importance de l'identification et sur la manière d'améliorer la capacité des systèmes à identifier correctement les cas de travail des enfants, voir page 14.)

Parmi ces enfants identifiés en situation de travail des enfants, **254 519 ont bénéficié** d'un soutien ciblé visant à les aider à sortir de cette situation, contre 221 605 l'année précédente. Cela représente 90 % des enfants en situation de travail des enfants, contre 86 % l'année précédente¹.

Qu'est-ce que le travail des enfants dans le secteur du cacao ?

L'Organisation internationale du travail définit le travail des enfants comme « un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental ». Cela concerne les enfants qui effectuent des tâches dangereuses, qui travaillent pendant de longues heures ou dont le travail empiète sur leur scolarité. La plupart des enfants en situation de travail des enfants dans le secteur du cacao travaillent dans la plantation familiale, où ils effectuent des tâches dangereuses telles que le transport de charges lourdes ou l'utilisation d'outils tranchants, tout en conciliant travail et scolarité. Dans les communautés productrices de cacao, de nombreux enfants sont également en situation de travail des enfants sans rapport avec la production de cacao.

Les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants ne constituent qu'une approche parmi d'autres pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du cacao. Les membres d'ICI ont également mis en place des mesures de soutien dans le cadre d'autres types d'approches, telles que les initiatives de développement communautaire. À la fin du mois de septembre 2025, 83 945 ménages supplémentaires étaient couverts par des systèmes autres que les SSRTE.

83 945

ménages couverts par des systèmes autres que le SSRTE

Adoption généralisée des SSRTE parmi les membres d'ICI

Les systèmes SSRTE soutenus par ICI ont couvert environ **376 000 ménages**, soit environ **30 %** du nombre total de ménages couverts par ce type de systèmes.

Les **70 %** restants sont couverts par des systèmes gérés de manière indépendante par des membres d'ICI ou par des coopératives, ce qui témoigne de l'adoption généralisée d'une telle approche dans le secteur et s'inscrit dans le cadre de notre stratégie visant à soutenir les autres acteurs.



Bien que ces efforts soient essentiels, ils ne constituent qu'une partie de ce qui est nécessaire pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao. Les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants, ou toute autre approche mise en place au sein des chaînes d'approvisionnement, ne peuvent à eux seuls résoudre le problème du travail des enfants. Ils doivent être complétés par des investissements visant à s'attaquer aux multiples causes profondes de ce

phénomène, telles que les faibles revenus des ménages producteurs, les inégalités entre les genres et l'accès limité aux services essentiels. Les gouvernements doivent jouer un rôle moteur dans les efforts visant à améliorer l'accès à la protection sociale, à une éducation de qualité et aux soins de santé, avec le soutien du secteur privé, des bailleurs de fonds internationaux et des organisations de la société civile.

¹ Ces systèmes visent à accompagner tous les enfants identifiés en situation de travail des enfants, mais il arrive parfois que ce soutien ne puisse intervenir qu'après la fin de la période couverte par le rapport annuel.



Soutien aux enfants et à leurs familles dans les communautés productrices de cacao

À la fin du mois de septembre 2025, les membres d'ICI avaient apporté leur soutien à 1,68 million d'enfants au sein de leurs SSRTE.

Le soutien peut prendre différentes formes, notamment une aide destinée aux enfants eux-mêmes, à leurs familles et à des communautés entières. Ce soutien comprend des actions ciblées de sensibilisation et d'accompagnement, une scolarisation accélérée pour permettre aux enfants de retourner à l'école, l'octroi

d'uniformes scolaires et de manuels, une aide à l'obtention d'actes de naissance, des transferts d'argent pour aider les familles à subvenir à leurs besoins, ainsi que des investissements dans une éducation de qualité, tels que la rénovation des salles de classe, les repas scolaires ou la formation des enseignants.



Sensibilisation et évolution des comportements

Le travail des enfants est souvent une réalité parce que les producteurs et les productrices ne sont pas toujours conscients des risques qu'ils font peser sur le bon développement de leurs enfants ou ne savent pas toujours ce qui constitue un travail dangereux. La perception du travail des enfants comme faisant partie intégrante de leur processus de socialisation contribue également à sa prévalence. Il est essentiel de créer un espace de dialogue et de discussion au sein des communautés productrices de cacao afin de les sensibiliser aux situations préjudiciables et de promouvoir des solutions concrètes.

Le personnel des SSRTE apporte un accompagnement et un soutien continu qui permettent aux ménages de modifier leurs comportements de manière à mieux protéger les enfants contre le travail des enfants. (Pour plus d'informations sur le rôle du personnel des SSRTE, voir page 14.) Changer les comportements est difficile et prend du temps, mais c'est un élément essentiel de la lutte contre le travail des enfants.

Nos données montrent que la sensibilisation est l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre le travail des enfants, ce qui souligne à quel point il est essentiel de combiner un soutien matériel (tel que des actions visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité et à augmenter les revenus des ménages) avec des efforts de sensibilisation aux dangers du travail des enfants.

D'octobre 2024 à
septembre 2025 :

108 500

Plus de 108 500 personnes ont été formées pour mener des actions de sensibilisation, détecter les cas de travail des enfants et apporter un soutien aux enfants et aux ménages. (Cela comprend le personnel des SSRTE, les relais communautaires, les membres des comités communautaires de protection de l'enfance, le personnel des coopératives et le personnel local des systèmes nationaux). (Pour plus d'informations sur le rôle du personnel des SSRTE, voir page 15-14.)



Résilience économique des ménages producteurs de cacao

La pauvreté des ménages producteurs, et en particulier l'instabilité de leurs revenus, constitue une cause profonde majeure du travail des enfants. Il est essentiel de veiller à ce que les ménages producteurs perçoivent un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins tout au long de l'année. Aider les familles productrices à stabiliser leurs sources de revenus, mettre en place des transferts monétaires et faciliter leur accès au crédit peut contribuer à renforcer la résilience des ménages producteurs de cacao et à réduire le travail des enfants.

Notre expérience montre que les transferts monétaires peuvent s'avérer particulièrement efficaces lorsqu'ils sont associés à des incitations à utiliser ces fonds pour le travail des adultes, pour des formations sur l'égalité entre les genres et pour l'accès aux associations villageoises d'épargne et de crédit. Pour en savoir plus, consultez notre [l'apprentissage à l'action](#).

Si le revenu des ménages est essentiel, il ne suffit pas à lui seul et doit être complété par des actions de sensibilisation, des mesures favorisant un changement de comportement et un meilleur accès aux services sociaux.

80 000

Plus de 80 000 ménages ont bénéficié d'une aide financière, notamment sous forme de transferts monétaires.



Éducation

L'éducation est un droit fondamental de l'enfant. Elle favorise le développement harmonieux des enfants, améliore leur bien-être général et peut leur ouvrir des perspectives d'avenir. Il s'agit d'un élément essentiel pour lutter contre le travail des enfants et renforcer la protection de l'enfance dans les régions productrices de cacao.

La construction ou la rénovation d'écoles dans les communautés productrices de cacao constitue une mesure essentielle pour accroître le taux de scolarisation. De plus, aider les enfants à obtenir leur acte de naissance, document requis pour s'inscrire dans l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire, et leur fournir le matériel scolaire de base, tel que des manuels, des stylos, des uniformes et des chaussures, peut lever les obstacles administratifs et financiers à la scolarisation.

307

infrastructures scolaires ont été construit ou rénovés

720

classe ont été construites ou rénovées

16 000

Plus de 16 000 enfants ont bénéficié d'un accompagnement pour obtenir un acte de naissance auprès de leur collectivité locale

66 000

Plus de 66 000 enfants ont reçu des kits scolaires

Rehausser les exigences applicables aux SSRTE

Ces dernières années ont été marquées par une expansion significative des SSRTE au sein de la chaîne d'approvisionnement du cacao en Afrique de l'Ouest. Le nombre de ménages couverts est passé d'environ 708 000 en septembre 2022, première année de l'exercice de reporting des membres d'ICI, à environ 1,33 million aujourd'hui.

” La couverture a presque doublé au cours des trois dernières années. Il s'agit là d'une réalisation remarquable qui témoigne des efforts considérables déployés par l'ensemble des membres d'ICI. Cependant, l'année 2025 ne s'est pas résumée à l'extension de cette couverture. Nous nous sommes également engagés collectivement à rehausser les exigences, avec la publication des critères de base pour les SSRTE (voir encadré). Deux domaines clés qui, nous le savons, doivent être améliorés sont la capacité des systèmes à identifier correctement les cas de travail des enfants et à assurer le suivi de ces enfants au fil du temps.



Matthias Lange
Directeur exécutif

CLMRS Core Criteria

Les critères de base pour les SSRTE, définis conjointement et publiés en septembre 2025, définissent les normes minimales en matière de conception et de mise en œuvre des systèmes, tout en fournissant des informations sur les indicateurs clés et les activités requises. Ils s'appuient sur des initiatives antérieures, telles que l'exercice d'analyse comparative des SSRTE, et apportent des précisions importantes sur les critères qu'un système doit remplir pour être qualifié de SSRTE.

Identification

La plupart des enfants en situation de travail des enfants dans le secteur du cacao travaillent dans la plantation familiale, où ils effectuent des tâches dangereuses telles que le transport de charges lourdes ou l'utilisation d'outils tranchants, tout en conciliant travail et scolarité. Dans les communautés productrices de cacao, de nombreux enfants sont également en situation de travail des enfants sans rapport avec la production de cacao.

Leur identification est complexe, mais essentielle pour leur apporter un soutien adapté. Une identification efficace nécessite du temps, une formation et des agents et agentes qualifiés. Le travail des enfants est un sujet sensible, et il est probable que certains cas ne soient toujours pas détectés. Les investissements dans la formation et l'accompagnement des agents et agentes de suivi permettront, à terme, d'identifier et d'aider davantage d'enfants.

L'un des piliers essentiels des SSRTE repose sur les personnes qui se rendent dans les ménages, sensibilisent aux enjeux du travail des enfants, identifient les enfants en situation de travail des enfants ou exposés à ce risque, et apportent un soutien ainsi qu'un accompagnement aux familles afin de favoriser l'évolution des comportements.

Il est essentiel de trouver les bonnes personnes pour cette fonction importante. Des outils tels que l'[Exemple de mandat d'agent-es SSRTE](#), et le [manuel SSRTE](#) (voir encadré), permettent de clarifier les fonctions attendues et de recruter les personnes les plus aptes à les exercer.

CLMRS Manual

Le Manuel SSRTE aide les responsables de la mise en œuvre des SSRTE à concevoir, renforcer et gérer des systèmes efficaces. Il est le fruit d'années d'expérience collective dans la mise en œuvre de tels systèmes au sein des communautés productrices de cacao et renvoie à des outils pratiques tels que des modèles de documents, des supports de formation, des cahiers des charges et des formulaires de collecte de données destinés à faciliter cette mise en œuvre.

” Pour exercer ce métier, il faut être calme, détendue et garder le sourire. Il faut respecter les personnes avec lesquelles on échange. Si vous les respectez, elles vous écouteront. Dès mon arrivée, j'essaie de créer une ambiance agréable qui favorise l'écoute et l'attention. Certains enfants ne voulaient pas aller à l'école, mais grâce à des visites et des discussions régulières, leur attitude a changé. Il y a même une jeune fille qui a obtenu son diplôme de fin d'études secondaires. Elle est à l'université maintenant, et cela me rend vraiment heureuse.



Yvonne Anoka
CLMRS Agent Côte d'Ivoire

Suivi et impact

Lorsqu'un enfant est identifié en situation de travail des enfants, les agents et les agentes de suivi doivent effectuer des visites régulières afin de suivre ses progrès et de déterminer à quel moment un soutien supplémentaire est nécessaire. Ces visites de suivi sont essentielles pour favoriser le changement de comportement, tout en permettant de mesurer l'impact des interventions menées. Les données recueillies nous permettent en effet de vérifier si les enfants ont quitté les situations de travail des enfants et si ceux qui étaient déscolarisés ont repris leur scolarité.

En 2025, dans le cadre des critères de base, nous avons défini ensemble des normes minimales pour les visites de suivi, et au cours de l'année, nous avons publié plusieurs outils destinés à faciliter la gestion des données.

- [Modèle de collecte de données SSRTE pour les activités de soutien | ICI Cocoa Initiative](#)
- [Formulaires de collecte de données SSRTE | ICI Cocoa Initiative](#)
- [Modèle de partage de données SSRTE | ICI Cocoa Initiative](#)

Les résultats de l'exercice de reporting des membres d'ICI montrent que tous les systèmes ne sont pas encore en mesure d'assurer de manière systématique les visites de suivi, ni d'en enregistrer les résultats, ce qui rend difficile l'évaluation de leur impact. Il sera essentiel d'améliorer cet aspect dans les années à venir. Il est important d'investir dans les visites de suivi et dans une bonne gestion des données, car cela permettra de garantir que les enfants et les familles bénéficient d'un soutien adapté aussi longtemps que nécessaire et de prendre compte de l'impact de ces mesures.

Liste de points d'auto-évaluation d'un SSRTE

L'outil d'auto-évaluation d'un SSRTE, publié en 2025, permet aux responsables de la mise en œuvre d'identifier les points forts et les points faibles de leurs systèmes afin de définir des actions d'amélioration continue. Il comprend six critères permettant d'évaluer les indicateurs clés de performance d'un SSRTE, notamment la capacité du système à suivre les familles et les enfants au fil du temps, sa capacité à identifier les cas de travail des enfants, le nombre d'enfants bénéficiant d'un soutien et le nombre d'enfants qui ne sont plus en situation de travail des enfants.

Transformer les apprentissages en actions

L'un des axes majeurs du mandat d'ICI consiste à aider d'autres acteurs à adopter des pratiques qui ont déjà été éprouvées et perfectionnées au cours de notre phase pilote et de recherche. En 2025, outre nos efforts visant à renforcer les SSRTE, nous nous sommes également engagés à synthétiser les enseignements tirés de bon nombre de nos projets pilotes afin d'élaborer des recommandations et des outils pratiques.

Outils

Travail forcé

Notre projet pilote sur le travail forcé a mis en évidence les risques liés aux droits du travail. Ils ne sont pas répartis de manière uniforme dans les différentes zones de culture du cacao. Certaines régions sont plus exposées que d'autres. Le fait de mieux sensibiliser aux risques liés aux droits du travail, d'encourager le recours aux contrats et de mettre en place des mécanismes communautaires de réclamation peut aussi avoir un impact positif sur la lutte contre les risques de travail forcé au sein des communautés productrices de cacao.

Dans cette optique, nous avons élaboré :

- Une **évaluation par zone du risque de travail forcé** permettant d'identifier les zones les plus exposées à ce risque, afin de mieux définir les priorités en matière d'intervention là où elles sont le plus urgentes pour prévenir et lutter contre les violations des droits du travail.
- Une série intitulée « De l'apprentissage à l'action », axée sur la manière d'utiliser **les contrats de travail** pour prévenir les risques liés au travail forcé
- Une formation en ligne sur le travail forcé visant à améliorer la compréhension de ces concepts auprès de nombreux acteurs.

Des outils expliquant comment mettre en place des comités communautaires chargés du traitement des réclamations, comment gérer les réclamations au sein de ces comités; des cahiers de travail destinés aux comités pour consigner les réclamations et d'autres documents seront publiés en 2026.

Protéger les enfants contre les pesticides

Notre projet a mis en évidence que, même si les producteurs et les productrices de cacao peuvent comprendre les dangers liés aux pesticides, les informations détaillées concernant leur impact sur les enfants faisaient défaut, et les connaissances au sein de la famille et de la communauté au sens large étaient également limitées.

En nous appuyant sur ces informations, nous avons mis au point :

- Un **module de formation** destiné **aux membres de la communauté** sur la protection des enfants contre l'exposition aux pesticides dans leur environnement quotidien, à la maison et lorsqu'ils se déplacent au sein de leur communauté ; ce module aborde notamment le stockage en toute sécurité des produits, l'élimination sans danger des contenants et les zones à éviter lors de la pulvérisation.
- Un **module de formation** destiné aux prestataires de services de pulvérisation, axé spécifiquement sur les pratiques de sécurité visant à prévenir l'exposition des enfants aux pesticides (en complément de la formation agronomique).
- Ces modules sont complétés par du matériel de sensibilisation, tel que des affiches (dont certaines destinées spécifiquement aux enfants) et **deux films**, afin de sensibiliser aux risques liés à l'exposition aux pesticides et de favoriser un changement des comportements au sein des communautés.

Réglementation relative au travail forcé - Lignes directrices à l'intention des entreprises

En décembre 2027, le règlement de l'Union européenne relatif au travail forcé entrera en vigueur. Ce règlement interdit la mise sur le marché, la mise à disposition et l'exportation, au sein de l'Union européenne ou à partir de celle-ci, de produits fabriqués au moyen de travail forcé.

Afin de faciliter sa mise en œuvre, des lignes directrices devraient être publiées par la Commission européenne.

Ces lignes directrices devraient tenir compte des spécificités d'un secteur donné, de la taille et des ressources des opérateurs économiques, ainsi que des différents types de fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de soutenir ce processus, la fondation ICI, en étroite collaboration avec l'Association européenne du cacao (ECA) et à l'issue d'une consultation multipartite auprès de ses membres et partenaires, a publié des « Recommandations pour les lignes directrices sur le devoir de diligence en matière de travail forcé dans le secteur du cacao », disponibles [ici](#).

L'engagement politique constitue un volet important de notre travail. Le partage de notre expérience collective contribuera à garantir que la réglementation en cours d'élaboration aura un impact positif sur les communautés productrices de cacao.

Carte web de l'indice de protection communautaire

L'indice de protection communautaire est un outil simple permettant d'évaluer l'accès aux services qui contribuent à la protection des enfants dans les communautés productrices de cacao (par exemple, une éducation de qualité, l'accès à l'eau potable ou des mesures favorisant l'égalité entre les sexes). Il permet d'identifier les communautés qui ont besoin d'un soutien plus urgent ou plus important, et d'étayer les décisions relatives à ce soutien. L'utilisation d'un outil commun permet de comparer les résultats entre différentes communautés et différents acteurs. Elle jette les bases d'une meilleure collaboration.

Afin d'améliorer l'accessibilité et la transparence, nous avons publié en 2024 [une carte web interactive](#) sur laquelle les parties prenantes peuvent consulter et explorer les données recueillies à l'aide de l'indice de protection communautaire. En rendant ces informations accessibles au public, cette carte contribue à réduire les doubles emplois, favorise la collaboration et permet une prise de décision mieux éclairée dans l'ensemble du secteur. À l'heure actuelle, la carte en ligne contient des informations sur environ 2 700 communes de Côte d'Ivoire et du Ghana, et nous espérons pouvoir en ajouter beaucoup d'autres au cours de l'année 2026.

Sessions de partage des connaissances et soutien ciblé destinés aux membres d'ICI

En 2025, nous avons organisé 25 sessions de partage des connaissances et d'apprentissage en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Cameroun, au Nigeria et en ligne, réunissant des représentants techniques et décisionnels des membres d'ICI afin d'échanger des outils et des approches pratiques.

Ces sessions ont pour objectif d'aider les membres à mettre en pratique ce qu'ils ont appris, tout en affinant et en renforçant sans cesse leurs programmes. Elles sont complétées par un accompagnement personnalisé, permettant aux équipes d'ICI d'examiner en profondeur des défis ou des approches spécifiques et de bénéficier de conseils et de formations ciblés.

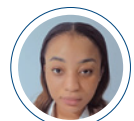


Les sessions de partage des connaissances d'ICI constituent un espace précieux de réflexion critique sur nos programmes, nous permettant ainsi d'évaluer ce qui fonctionne et les points à améliorer. Elles nous apportent également la confiance et les outils concrets nécessaires pour intégrer les résultats de la recherche dans nos activités, nous permettant ainsi de les améliorer en permanence et de veiller à atteindre efficacement notre objectif de protection et de promotion des droits de l'enfant et des droits humains au sein des communautés productrices de cacao.

Elizabeth Levitz
GCB



La collaboration avec ICI dans le cadre de l'indice de protection communautaire a permis à Ecookim de mieux comprendre les dynamiques communautaires liées à la protection de l'enfance. Ce soutien nous a permis de mieux cibler nos actions, de renforcer l'implication de la communauté et de mettre en œuvre des initiatives durables en faveur du bien-être des enfants.



Mah Cisse
Ecookim



Les webinaires sont toujours très instructifs, surtout lorsqu'ils présentent des solutions concrètes qui ont fait leurs preuves sur le terrain. Contrairement aux contenus très « théoriques » sur le devoir de diligence que nous recevons habituellement, les webinaires présentent des exemples concrets, particulièrement utiles, d'actions pouvant être mises en œuvre pour répondre aux enjeux liés aux droits humains, ainsi que des outils déjà adaptés au contexte locale.

Judith Beyeler,
Walter Matter



Nouveaux enseignements

Nous avons également mené à bien de nombreux nouveaux projets de recherche et d'apprentissage en 2025, qui serviront à l'avenir à élaborer des outils et des recommandations à l'avenir. Notamment :

Les aspects des transferts monétaires liés au genre

Nous avons cherché à déterminer si les transferts monétaires accordés aux femmes (plutôt qu'aux hommes), et/ou associés à une formation sur l'égalité entre les sexes (méthodologie GALS) et à des mesures d'inclusion financière (Associations Villageoises d'Épargne et Crédit, aussi appelées Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire en Côte d'Ivoire - AVEC), avaient un impact sur la situation des ménages et des enfants. Nous avons constaté que ces transferts aidaient les ménages à diversifier leurs moyens de subsistance et à se constituer un patrimoine, et que leurs effets étaient plus marqués lorsqu'ils étaient associés à une formation GALS et/ou à la participation à une AVEC, favorisant ainsi de meilleures pratiques d'épargne et de planification.

Dans l'ensemble, les transferts monétaires ont permis de réduire de 13 % le travail dangereux des enfants, cette diminution étant encore plus importante lorsqu'ils étaient associés à une formation GALS et/ou à la participation à une AVEC. Aucune différence n'a été observée dans l'effet immédiat sur le travail des enfants selon que les bénéficiaires des transferts monétaires étaient des femmes ou des hommes. Cependant, le versement direct des transferts monétaires aux femmes, en particulier lorsqu'il est associé à une formation GALS, a renforcé leur pouvoir de décision au sein du ménage. Les recherches antérieures indiquent que cela devrait se traduire, à plus long terme, par de meilleurs résultats.

Pour en savoir plus sur cette étude, consultez : [Comment l'égalité des genres et l'inclusion financière influencent les effets des transferts monétaires](#)

Approches en matière de compétences parentales

Nous avons cherché à déterminer si les approches axées sur les compétences parentales peuvent contribuer à améliorer la protection de l'enfance et à lutter contre le travail des enfants. Notre étude menée en Côte d'Ivoire a montré que l'approche « Families Make the Difference »* avait contribué à réduire le travail des enfants de 54 % chez les enfants dont les responsables légaux avaient suivi les sessions de formation. Ces interventions peuvent renforcer les connaissances des personnes en charge des enfants en matière de développement de l'enfant et les encourager à prendre des décisions qui protègent davantage leurs enfants.

*Le programme « Families Make the Difference » a été élaboré par l'International Rescue Committee afin d'aider les personnes en charge d'enfants à créer un environnement plus sûr et plus épanouissant pour ces derniers. Le programme aborde des thèmes tels que la parentalité positive, la communication, le développement de l'enfant et la discipline non violente, et se déroule en 11 séances. La formation est associée à des groupes de soutien aux parents, permettant aux participants d'échanger sur leurs expériences.

Découvrez l'intégralité des résultats ici : [Comment le renforcement des compétences parentales peut contribuer à réduire le travail des enfants dans le cacao | ICI Cocoa Initiative](#)

Pour en savoir plus sur la manière de les mettre en place, consultez : [De l'apprentissage à l'action : Renforcer les compétences parentales pour prévenir le travail des enfants dans le cacao](#)



Renforcement des capacités institutionnelles

Renforcement des capacités institutionnelles

L'obtention de résultats significatifs et durables dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé repose sur une mobilisation coordonnée de multiples parties prenantes, notamment les gouvernements et les décideurs politiques des pays producteurs et consommateurs de cacao.

Afin de favoriser cette convergence des efforts, la

fondation ICI travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes pour proposer des formations ciblées, renforcer les capacités institutionnelles et soutenir le développement de systèmes intégrés permettant l'interopérabilité des données et la coordination des interventions. Ensemble, ces efforts favorisent l'apprentissage collectif, une meilleure comparabilité des données et un impact durable aux niveaux national et régional.

Ghana : Renforcement de la protection sociale et de la protection de l'enfance.

Au Ghana, ICI a travaillé aux côtés du ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale, du Département de l'action sociale, de l'Unité de lutte contre le travail des enfants, du Conseil ghanéen du cacao (COCOBOD) et de l'UNICEF afin de dispenser des formations sur les thèmes suivants :

- Les notions de travail des enfants et de travail forcé
- Les services sociaux intégrés (ISS)
- Le système de gestion de l'information de la protection sociale (SWIMS)
- L'harmonisation des indicateurs et la collecte de données de qualité

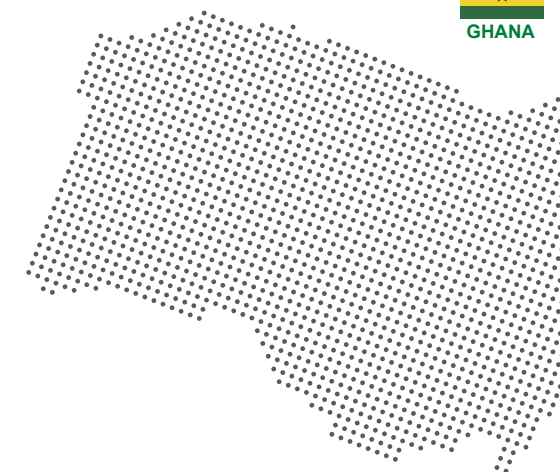
Ces efforts ont abouti à :

- Des comités de protection de l'enfance au niveau des districts plus outillés et mieux formés
- Une meilleure coordination entre les acteurs de la protection sociale aux niveaux local et national
- Une gestion des dossiers et des processus de référencement plus efficace pour les enfants en situation de vulnérabilité

” Le soutien apporté par ICI en matière de renforcement des capacités a considérablement amélioré les compétences techniques et opérationnelles de notre équipe. Grâce aux formations dispensées, nos agents utilisent désormais avec davantage d'assurance le système de gestion de l'information de la protection sociale (SWIMS) pour enregistrer et suivre avec précision les cas de travail des enfants. Cela a permis d'améliorer la cohérence des données et le suivi des dossiers. Par ailleurs, notre collaboration avec d'autres organismes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'application de la loi, s'est renforcée. Nous sommes désormais en mesure de coordonner plus efficacement les interventions, de partager les informations en toute fluidité et d'apporter un soutien global aux enfants en situation de vulnérabilité et à leurs familles.

Abena Fosua Amoako

Directrice du département de l'aide sociale et du développement communautaire de la municipalité d'Asunafo Nord, région d'Ahafo – Ghana



Aligner les systèmes de suivi du travail des enfants sur les exigences en matière de devoir de diligence

En 2025, en étroite collaboration avec GIZ, ICI a aidé le gouvernement du Ghana et de la Côte d'Ivoire à renforcer leurs systèmes nationaux de suivi du travail des enfants, afin de les aligner sur les nouvelles exigences en matière de diligence raisonnable relative aux droits humains, en particulier dans le cadre de la CS3D et du règlement de l'Union européenne sur le travail forcé.

Au Ghana, ICI a collaboré avec le COCOBOD afin d'améliorer le suivi du secteur du cacao grâce au renforcement des outils de collecte de données, à l'élaboration d'un manuel de formation pratique et à des actions ciblées de renforcement des capacités destinées aux agents de terrain ainsi qu'aux équipes informatiques et de suivi-évaluation, contribuant ainsi à améliorer la qualité des données et la préparation de l'ensemble du secteur.

En Côte d'Ivoire, ICI a renforcé la mise en œuvre des SSRTE grâce à des outils actualisés et à des formations destinées aux agents de terrain, à une formation complète des formateurs destinée à des acteurs des secteurs public, privé et de la société civile, ainsi qu'à l'harmonisation, au niveau national, des systèmes de suivi, de traçabilité et de contrôle de l'application de la réglementation. Une initiative pilote a également été menée afin d'évaluer et de recenser les capacités des programmes privés et des services publics chargés de faire appliquer la législation relative au travail des enfants et au travail forcé. Cette démarche a permis d'identifier les lacunes et de renforcer les réponses coordonnées entre les différents acteurs.

gaps and strengthen collaborative responses.

Renforcer le suivi du travail des enfants et la coordination des systèmes

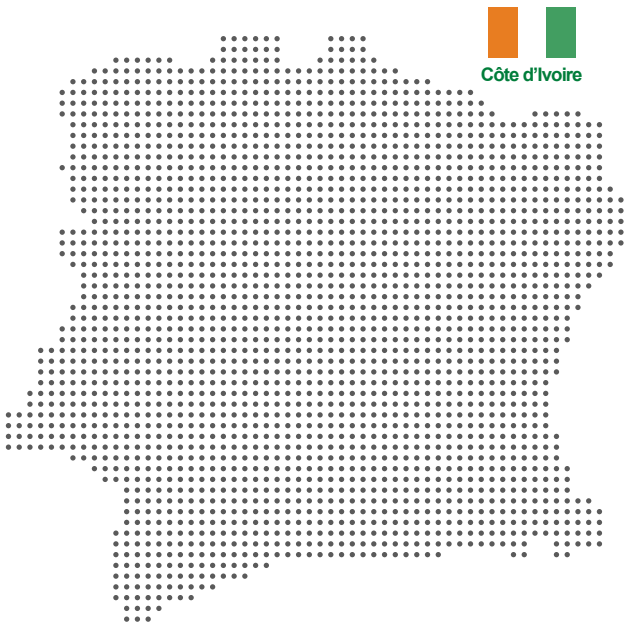
En Côte d'Ivoire, ICI a collaboré avec les comités départementaux du SOSTECI, le Département de la protection de l'enfance et les membres du Comité national et des unités régionales de lutte contre la traite des personnes. La collaboration visait à renforcer les capacités des structures nationales et régionales chargées de la surveillance du travail des enfants.

Les thèmes abordés comprenaient :

- Le travail des enfants et le travail forcé
- Les SSRTE
- Les risques liés au travail forcé et les mécanismes de remédiation
- L'harmonisation des indicateurs, la collecte de données de qualité, l'analyse des données et le reporting

Ces actions ont permis :

- De renforcer la compréhension, par le personnel des services publics, des rôles et du fonctionnement des SSRTE
- De consolider les mécanismes de suivi et de remédiation dans plusieurs régions
- D'améliorer l'alignement et l'efficacité de la coopération entre les institutions engagées dans la lutte contre le travail des enfants et la traite des personnes



La session de formation organisée en avril 2025 a marqué une étape importante dans le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres du Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP). Les différents modules abordés ont permis aux participants d'approfondir leur compréhension des concepts liés à la traite des personnes et au trafic de migrants, de mieux saisir les liens avec le travail forcé et le travail domestique, et d'acquérir une meilleure maîtrise du cadre juridique national et international, en particulier des instruments pertinents de l'Organisation internationale du travail. Les participants ont également acquis une meilleure compréhension des défis spécifiques auxquels sont confrontés les secteurs à haut risque, notamment les secteurs agricoles et domestiques

Dr KOBENAAadou Kouamé
Directeur du Comité national de
lutte contre la traite des personnes,
Côte d'Ivoire



En 2025, la collaboration entre ICI et la DLTE (Direction de la lutte contre le travail des enfants) a notamment consisté à apporter un soutien technique et financier à la mise en place de comités de suivi du travail des enfants, à la formation de leurs membres et au renforcement des mécanismes de coordination régionaux pour les initiatives visant à lutter contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants dans les localités des régions du Cavally, Nawa et du Haut-Sassandra.

Entre autres résultats, cette collaboration a notamment permis de renforcer les capacités des unités opérationnelles du SOSTECI en matière de sensibilisation du public, d'identification des enfants en situation de travail et de prise en charge efficace des cas détectés.

Dr Martin N'GUETTIA
Directeur de la lutte contre le travail
des enfants



Cameroon: Renforcer la compréhension et la coordination intersectorielles

Au Cameroun, ICI a collaboré avec les services du Premier ministre, les ministères en charge de l'Agriculture, du Travail, du Commerce, de la Promotion de la femme, ainsi que de l'Éducation de base et des Forêts, avec le SOSTECAM (Système d'observation et de suivi du travail des enfants), l'Office national du cacao et du café et le Fonds de développement des filières cacao et du café, dans le cadre d'activités de renforcement des capacités portant sur les concepts de travail des enfants et de travail forcé.

Les principaux thèmes abordés lors des formations étaient les suivants :

- La compréhension des notions de travail des enfants et de travail forcé
- Les systèmes de suivi et de traçabilité du travail
- Le renforcement de la collaboration intersectorielle

Ces sessions ont permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Une meilleure prise de conscience, à l'échelle nationale, des risques liés au travail des enfants et au travail forcé
- Une conception commune des concepts au sein des ministères et des administrations
- Une meilleure coordination au sein du secteur du cacao

Le renforcement des capacités des parties prenantes témoigne de l'engagement d'ICI à apporter un soutien durable et efficace au gouvernement du Cameroun dans la lutte contre le travail des enfants.

Mrs. Angélique Mbouzie (née Abah)
chef de la Division des normes et de la coopération
internationale en matière de travail au ministère du
Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS).



ICI inaugure officiellement un bureau

Le 7 Novembre 2025, ICI obtenu l'autorisation d'exercer ses activités au Cameroun et d'y ouvrir un bureau. Cette réalisation est le fruit de nombreuses collaborations entre le gouvernement camerounais et l'organisation. À titre d'exemple, ICI a travaillé avec les autorités camerounaises à la réalisation d'une analyse comparative du cadre national relatif aux travaux dangereux, laquelle a contribué à la publication de la liste officielle des travaux dangereux au Cameroun.



$$\begin{array}{r} 463 \\ - 45 \\ \hline 59 \end{array}$$

Conformément à l'article 727a, alinéa 1 du Code suisse des obligations, les comptes annuels 2025 d'ICI ont fait l'objet d'un contrôle restreint légal réalisé par RSM Audit Switzerland SA. L'organe de révision a émis un rapport sans réserve.

	CHF
États financiers 2025	TOTAL
Recette	TOTAL
Fonds de base y compris contributions des membres	4 707 453
Recettes réservées à des projets spécifiques (fonds réservés aux projets)	11 283 763
Total des recettes	15 991 216
Dépenses	
Activités et opérations financées par les fonds de base	5 191 801
Programmes financés par les fonds de base ¹	3 749 337
Opérations financées par les fonds de base ²	1 442 465
Activités et opérations financées par les fonds réservés aux projets ³	11 272 419
Total des dépenses	16 464 220
Résultats avant produits / charges hors exploitation et utilisation des réserves	- 473 003
Autres produits / (charges) divers	9 865
Utilisation nette des réserves	463 138
Résultats finaux	0



Effectifs

2024

Personnel en Côte d'Ivoire : 145

Personnel au Ghana : 27

Personnel en Suisse : 25

2025

Personnel en Côte d'Ivoire : 167

Personnel au Ghana : 45

Personnel en Suisse : 26

Membres du Conseil d'Administration d'ICI, partenaires contributeurs et autres donateurs à la fin de l'année 2025



Membres du Conseil d'Administration d'ICI, partenaires contributeurs et autres donateurs à la fin de l'année 2025

Nouveaux membres



Membres du conseil d'administration et partenaires contributeurs



Autres donateurs



Conseillers du Conseil d'Administration





International
COCOA
Initiative

ICI Secretariat in Switzerland
Chemin de Balxert 9,
1219 Châtellaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire
Riviera 3, quartier les Oscars
ILOT 109 - LOTS 1139 et 1141,
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana
No. 16, Djanie Ashie Street,
East-Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870

ICI National Office in Cameroun
Immeuble FONDOP, 3ième étage
Boulevard Jean Paul II, Quartier
Golf Bastos, Yaoundé